



Association canadienne des soins de santé Canadian Healthcare Association

17, rue York, Ottawa (ON) K1N 9J6 Tél./Tel. : (613) 241-8005 Téléc./Fax : (613) 241-5055 www.cha.ca

**Œuvrant à de
meilleurs soins de
santé pour les
Canadiens**

*L'Association
canadienne des soins
de santé (ACS) est la
fédération des
hôpitaux et des
organismes de santé
provinciaux et
territoriaux du
Canada.*

*Par ses
membres, l'ACS
représente un vaste
continuum de
services fournis par
l'entremise des
autorités régionales
de la santé, des
hôpitaux et des
autres
établissements
et organismes qui
servent les
Canadiens et sont
régis par des
administrateurs qui
agissent dans
l'intérêt public.*

*L'ACS est un leader
en matière
d'élaboration et de
promotion de
solutions politiques
en santé qui
répondent aux
besoins des
Canadiens et elle est
la championne
d'un système de
santé
public qui donne
accès à un
continuum de
services de santé
comparables, à la
grandeur du
Canada.*

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

La TPS dans le secteur de la santé est inéquitable, la seule solution est le remboursement intégral, déclare l'ACS

Ottawa, le 14 novembre 2007 — L'Association canadienne des soins de santé (ACS) demande que tous les organismes de services de santé sans but lucratif financés par des fonds publics reçoivent le remboursement de 100 % de la TPS qui est maintenant accordé aux municipalités.

L'ACS craint que des iniquités dans le système de remboursement de la TPS dans le secteur de la santé n'entraînent la remise au gouvernement fédéral de fonds dont les services de santé ont le plus grand besoin. Actuellement, les hôpitaux reçoivent un remboursement de 83 % de la TPS sur leurs achats de fournitures taxables, alors que de nombreux établissements et agences de la santé, notamment dans le domaine des soins de longue durée, des soins à domicile et des soins communautaires, n'ont droit qu'à un remboursement de 50 %.

Par ailleurs, deux provinces ne paient par la TPS pour leurs systèmes de santé. De plus, le gouvernement se demande si les activités de recherche, qui font partie intégrante des organismes de santé universitaires, sont admissibles au remboursement de 83 %.

Le gouvernement a adopté des modifications législatives en 2005. L'ACS plaide alors depuis 10 ans contre la différence des taux de remboursement de la TPS dans les diverses composantes du secteur de la santé. En vertu de ces modifications, le remboursement de 83 % de la TPS est maintenant consenti aux organismes sans but lucratif qui offrent des services de santé à l'extérieur des hôpitaux. Malheureusement, le gouvernement a fait jusqu'à maintenant une interprétation très restrictive de ces nouvelles mesures et il est difficile de savoir quels services additionnels seront admissibles au remboursement de 83 %.

« La seule solution est de rembourser 100 % de la TPS à tous les établissements et services en santé sans but lucratif », a déclaré Sharon Sholzberg-Gray, présidente et directrice générale de l'ACS. « Il est inconcevable que le gouvernement fédéral alloue chaque année des milliards de dollars aux services de santé, puis en reprenne ensuite des millions à cause d'un régime de remboursement de la TPS inéquitable et injuste dans le système de santé. »

L'organisation apparentée de l'ACS, l'Association canadienne des institutions de santé universitaires (ACISU) demande les mêmes modifications. Selon un sondage qu'elle a fait réaliser en août 2007, 84 % des Canadiens interrogés sont d'accord avec le remboursement de 100 % de la TPS sur les biens et services qu'achètent les hôpitaux et autres établissements de soins de santé. On peut consulter le sondage sur le site de l'ACISU, à www.acisu.org.

« Le gouvernement a maintenant l'occasion de démontrer qu'il est déterminé à continuer d'investir dans notre système de santé », a déclaré Lynda Cranston, présidente du conseil d'administration de l'ACS. « En accordant aux organismes de santé publics sans but lucratif le remboursement de 100 % de la TPS sur les biens et services qu'ils se procurent, le gouvernement réinvestit les fonds de TPS dans notre système de santé, et ce sont tous les Canadiens qui en profitent. »

L'ACS appuie un système de santé qui offre à tous les Canadiens l'accès à des services de santé de grande qualité comparables à la grandeur du pays. La politique sur la TPS doit soutenir cet objectif et ne pas aller à son encontre.

- 30 -

Un document d'information sur cette question est joint au présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements et pour organiser une entrevue avec un représentant de l'ACS, veuillez communiquer avec Teresa Neuman, spécialiste des communications, par téléphone, au 613-241-8005, poste 205 ou par courriel, à tneuman@cha.ca